

Par dépôt électronique et poste

Le 8 juillet 2015

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : (514) 289-2211, poste 6925
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : frechette.Yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur pour la création d'un compte de frais reportés pour l'implantation et l'application de la version 5 des normes de protection des infrastructures critiques (normes CIP v5) de la North American Electric Reliability Corporation
Votre dossier : R-3929-2015
Notre dossier : R050493 YF

Chère consœur,

Le 5 juin 2015, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») a produit auprès de la Régie sa demande concernant le projet décrit en rubrique.

Le 22 juin 2015, la Régie a publié son *Avis aux personnes intéressées* qui prévoit ce qui suit:

*« Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la régie et au Transporteur au plus tard le **7 juillet 2015 à 12h**. Le Transporteur pourra répliquer à ces commentaires par écrit au plus tard le **10 juillet 2015 à 12h**. Le dossier sera alors mis en délibéré. »*

Le délai est maintenant expiré et aucun intéressé n'a soumis de commentaires écrits à l'égard de la demande du Transporteur.

De là, le Transporteur demande à la Régie de prendre le dossier en délibéré et ce, dès réception de la présente. Le cas échéant, le Transporteur demeure disponible afin de répondre aux interrogations de la Régie à l'égard de la demande.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Me Yves Fréchette
/jg